



COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD
ASSEMBLEE GENERALE DU 10 JUI 2015
Salle Polyvalente de Villemanoche
Sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PERCHEMINIER

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Guillon-Cottard (Champigny), Brosseron, Devinat (Chaumont), Khebizi (Compigny), Percheminier (Courlon), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Pellard (Gisy les Nobles), Goureau, Martineau (La Chapelle sur Oreuse), Garnier, Lemeur (Michery), Cots (Pailly), Cormerois, Jeanjean-Pardon (Perceneige), Aubert (Plessis St Jean), Dorte, Bensoussan, Chislard (Pont sur Yonne), Baron, Le Gac (St Sérotin), Dautun, Gourlin (Serbonnes), Pitou (Sergines), Thiesson (Thorigny sur Oreuse), Leruse, Spahn (Villeblevin), Genty, Fenaux (Villemanoche), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Largillier, Rault, Ballin (Villeneuve la Guyard), Petit (Villeperrot), Nézondet, Noblet (Vinneuf).

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Maire, Brunel, Denisot, Legay, Declinchamp, Babouhot, Gautrot, Domat, Geeverding, Bardeau, Goncalves, Fontaneau, Viault.

Ont donné pouvoir : M Declinchamp à M Sylvestre, Mme Legay à M Percheminier, M Babouhot à M Pellard, Mme Domat à M Goureau, Mme Geeverding à M Pitou, M Bardeau à Mme Thiesson, Mme Fontaneau à M Leruse.

Il est constaté que le quorum est atteint. Madame Jeanjean Pardon est nommée secrétaire de séance.

Le procès verbal de l'assemblée générale du 15 avril 2015 est lu et adopté à l'unanimité.

En préalable, Monsieur Romain CROCCO présente l'association ACTIOM et son action « ma commune ma santé ».

Aujourd'hui 4,5 millions de français n'ont plus accès à une couverture de frais de santé et bien d'autres se couvrent à minima par manque de moyens financiers.

Les contrats collectifs en entreprise donnent aujourd'hui une réponse destinée uniquement aux salariés.

L'association ACTIOM a été créée pour proposer des alternatives à la dégradation du pouvoir d'achat de ses adhérents.

"Ma Commune Ma Santé" est une solution mutualisée négociée auprès de mutuelles spécialisées, dédiée exclusivement aux résidents de la commune partenaire du projet. Elle est commercialisée par le groupe SOFRACO, groupe de courtage en assurances, représenté sur la commune par M. Philippe NANCHE.

"Ma Commune Ma santé" est la réponse aux besoins de couverture santé des administrés non éligibles aux contrats collectifs et en recherche de maintien ou d'amélioration de leur pouvoir d'achat.

Bénéfices pour les administrés:

- Tarifs mutualisés moins de 60 ans / plus de 60 ans
- Les mêmes avantages quelle que soit la taille de la commune
- Grilles de prestations adaptées par tranche d'âge
- Pas de sélection médicale, pas de questionnaire de santé
- 2 mutuelles, 6 offres.

Bénéfices pour la municipalité:

- Aucun engagement financier
- Action forte en faveur du pouvoir d'achat des administrés
- Action sociale déterminante pour les exclus des systèmes de remboursement de frais de santé via les CCAS
- Aucune gestion en mairie, kit d'information et de souscription à disposition des administrés

La durée de l'engagement de la commune:

Il n'y a aucun engagement contractuel, ni financier de la part de la commune. C'est l'association ACTIOM qui est signataire des contrats avec les mutuelles. La mairie ne fait que proposer un service supplémentaire auprès des administrés. La lettre d'accréditation reste en mairie et/ou dans le CCAS.

Les modalités de rétractation, le cas échéant:

La mairie peut à tout moment retirer son accréditation. Les administrés qui auront souscrit à l'offre "Ma commune Ma santé" resteront assurés et conserveront leurs mutuelles tant qu'ils seront adhérents à l'association. Un administré qui déménage également. Ils restent par ailleurs libres chaque année de changer de mutuelle.

La Communauté de Communes ne peut être partenaire de ce dispositif pour des raisons d'application du Code des Marchés Publics. Toutefois, le CIAS pourrait être ce partenaire et ainsi permettre aux administrés de la CC Yonne Nord de bénéficier de cette mutuelle. Il sera donc proposé au Conseil d'Administration du CIAS de compléter ses statuts.

En ouverture de séance, Monsieur le Président présente aux conseillers communautaires :

Madame Aurore BLONDEL, Coordinatrice Enfance Jeunesse, en poste depuis le 1^{er} juin 2015

Madame Jennifer SPAHN, Responsable du service Instruction des ADS, en poste aussi depuis le 1^{er} juin 2015.

Election du 6^{ème} Vice-Président

Suite à la démission volontaire et motivée de Monsieur François CORMEROIS, 6^{ème} vice-président, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

Monsieur Sylvain NEZONDET, conseiller communautaire de la Commune de Vinneuf, et Monsieur André PITOU, conseiller communautaire de la Commune de Sergines, se portent candidats. Le Président précise au conseil que cette délégation prendra effet à compter du 15 juin 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **Elit**, au 1^{er} tour de scrutin, Monsieur André PITOU, 6^{ème} Vice-Président avec 27 voix et 4 abstentions. Monsieur Sylvain NEZONDET obtient 13 voix.

Monsieur André PITOU aura en charge l'environnement.

1 – Finances

A / Décisions modificatives

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide des décisions modificatives suivantes pour prendre en compte les modifications de nomenclature de la M14, M4 et M49 intervenues en début d'exercice

➤ **Budget Principal**

Dépenses de Fonctionnement		Crédits
654	Pertes sur créances irrécouvrables	- 1 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	+ 1 500,00

➤ **Budget Annexe Ordures Ménagères**

DM 1 :

Recettes de Fonctionnement		Crédits
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	- 55 000,00
64198	Autres remboursements	+ 55 000,00

Recettes d'Investissement		Crédits
28156	Amortissements matériel spécifique d'exploitation	-60,00
28154	Matériel industriel	+ 60,00
281531	Amortissements réseaux eau	- 400,00
281534	Amortissement réseau électrification	- 700,00
281532	Réseaux assainissement	- 50,00
28153	Installations à caractère spécifique	+ 1 150,00

28158	Installations et outillages techniques	- 37 200,00
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	+ 37 200,00

DM2 afin d'inscrire des crédits complémentaires aux articles 673 - titres annulés et 706 - redevances pour régulariser des factures de redevances ordures ménagères des exercices antérieurs.

Section de Fonctionnement

Dépenses	673 – titres annulés	+ 10 000,00 €
Recettes	706 – Redevances	+ 10 000,00 €

➤ **Budget annexe SPANC**

Dépenses de Fonctionnement		Crédits
61551	Matériel roulant	- 500,00
615	Entretien et réparation	+ 500,00

Recettes de Fonctionnement		Crédits
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	- 789,01
64198	Autres remboursements	+ 789,01

Recettes d'Investissement		Crédits
28182	Matériel de transport	- 600,00
2818	Autres immobilisations	+ 600,00

➤ **Budget annexe ZA Evry**

Le budget primitif 2015 est déséquilibré entre le 042 (recettes de fonctionnement) et 040 (dépenses d'investissement) – opérations d'ordre de transfert entre section avec une différence de 200 €

Dépenses d'Investissement		Crédits
040 - 3354	Etudes et prestations de services	- 200,00

Recettes d'Investissement		Crédits
16-1641	Emprunts	- 200,00

C/ Locaux EHPAD de Pont sur Yonne

- **Décide** la mise disposition à la Communauté de communes Yonne Nord par l'EHPAD de Pont sur Yonne, par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans et pour un loyer annuel de 18 000 €, un bâtiment dénommé « Maison de Retraite Beaujeu » situé au 52 Faubourg de Villeperrot – 89 140 Pont sur Yonne et cadastré sections AK 142, AK 34 et AK 27, pour y installer son siège social et ses services ainsi qu'un pôle médico-social. Il est entendu que la Communauté de Communes prend le bâtiment en l'état, elle dégage l'EHPAD de Pont sur Yonne de l'obligation de la réalisation et de la fourniture des diagnostics réglementaires à produire par le propriétaire lors d'une vente.

La Communauté de communes réalisera à ses frais les travaux nécessaires. Elle aura également les obligations d'assurances et assurera le paiement des impôts et taxes.

- **Décide** la conclusion d'un bail professionnel avec le Service de Soins à Domicile des anciens cantons de Pont sur Yonne et Sergines d'une durée de 18 ans pour une partie des bâtiments de l'EHPAD de Pont sur Yonne (Partie Les Bleuets) pour un loyer annuel de 4 500 € afin d'y installer le Pôle médical du Nord de l'Yonne initié par le Docteur Garnier.

D / Acquisition d'un tracteur-tondeuse

- **Décide**, à l'unanimité, d'acquérir un tracteur-tondeuse, de marque John Deere 3045R avec cabine et broyeur (XL180) auprès de l'entreprise Expert Jardin, pour un montant total de 33 570,00 € HT.

- **Décide**, à l'unanimité, de mandater le Président pour conclure une convention de mise à disposition précaire des espaces verts de la ZA d'Evry, dans l'attente de son urbanisation, à titre gratuit, avec un agriculteur de la Commune d'Evry.

2 – Déchets Ménagers

➤ Collecte et traitement des déchets verts des déchetteries

- **Décide**, à l'unanimité, de retenir la société JMC Vert, mieux disante, pour un montant annuel estimatif de 144 000 € HT, à compter du 1^{er} juillet 2015 pour une durée de 1 an.

➤ Travaux d'aménagement du centre de tri

Monsieur le Président rappelle que lors du conseil communautaire en date du 15 avril 2015, les conseillers avaient souhaité un complément d'informations techniques sur les travaux envisagés sur le centre de tri pour son adaptation au tri en monoflux compte tenu du montant des dépenses engagées. Une présentation technique a donc été réalisée lors d'une réunion commune Commission Déchets et Bureau de la Communauté en date du 19 mai 2015.

Il convient désormais de statuer définitivement sur le lancement des travaux. Ces travaux, s'ils sont confirmés, doivent être réalisés dans l'année 2015 pour obtenir la subvention DETR déjà octroyée et anticiper une modification de la collecte des recyclables pour les administrés de la Communauté de Communes Yonne Nord.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

- **Confirme**, avec 3 voix contre et 2 abstentions, le lancement des travaux sur le centre de tri pour un traitement en monoflux des matériaux recyclables.

- **Décide**, avec 3 voix contre et 2 abstentions, de confier au Bureau d'urbanisme et d'Infrastructures ECMO la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension de la plateforme du centre de tri, situé à Villeneuve la Guyard, pour un montant d'honoraires de 12 935,00 € HT (options comprises).

3 – Affaires sociales

➤ Recrutement animateurs occasionnels été 2015

- **Décide** à l'unanimité de recruter 14 agents non titulaires correspondant au grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet (35/35ème) pour la période des vacances d'Eté 2015 soit du 6 juillet au 29 août 2015.

En effet, la Communauté de Communes a réorganisé l'accueil des enfants sur le temps extrascolaire (vacances scolaires) par l'ouverture de nouveaux sites sur son territoire : Sergines, Cuy, St Martin sur Oreuse et Villeneuve la Guyard afin d'offrir un service de proximité aux familles.

- **Souhaite** que les programmes des différents sites soient diffusés auprès des communes et des familles 1 mois avant la période concernée.

➤ Projet Educatif de la CC Yonne Nord

- **Approuve**, à l'unanimité, les modifications apportées au projet éducatif de la CC Yonne Nord afin de prendre en compte les évolutions intervenues en septembre 2014 dans l'organisation des différents accueils et plus particulièrement sur l'accueil des enfants de moins de 6 ans.,

- **Décide**, à l'unanimité, de poursuivre la démarche pour l'élaboration d'un projet intercommunal Jeunesse (13 – 18 ans) faisant intervenir les acteurs et les professionnels de la jeunesse.

➤ **Règlement intérieur de l'accueil de loisirs intercommunal**

- **Décide**, à l'unanimité, de compléter l'article 7 – Tarifs et paiement- du règlement intérieur du centre de loisirs de la Communauté de Communes comme suit :

Article 7 : En cas de non règlement de la facture, un avis des sommes à payer sera envoyé par la Trésorerie Municipale et à régler auprès de celle-ci.

En cas de plusieurs impayés, les enfants pourront être exclus de l'accueil Périscolaire et/ou de l'accueil extrascolaire de loisirs.

- **Décide**, à l'unanimité, que ce complément sera apporté au règlement de fonctionnement de Sport Pour Tous ainsi qu'à celui de l'Ecole de Musique et de Théâtre Yonne Nord.

➤ **Contrat Restauration API**

- **Décide**, à l'unanimité, de conclure un avenant au contrat pour la livraison de repas et goûters au mois de juillet sur le site de Cuy.

➤ **Tarifs Sport Pour Tous**

- **Vote**, à l'unanimité, les tarifs suivants pour les enfants domiciliés sur le territoire de la CC Yonne Nord (sur justificatif de domicile du représentant légal de l'enfant)

Supplément sorties :

Yonne Tour Sports 5 €

- **Décide**, à l'unanimité, que ces tarifs seront majorés pour les enfants non domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes et seront donc de

Supplément sorties :

Yonne Tour Sports 7 €

- **Fixe**, à l'unanimité, en outre le tarif du repas fourni par la Communauté de Communes à 3,72 € et celui du goûter à 0,50 €

➤ **Relais Service Public**

- **Sollicite**, à l'unanimité, une subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT d'un montant forfaitaire de 10 000 € sur des dépenses estimées à 25 750 €.

- **Précise** que le plan de financement pour l'année 2015 s'établit comme suit :

Montant des dépenses	25 750 €
Dont	13 000 € en charges de personnel

Financement :

FNADT	10 000 €
Autofinancement	15 750 €

Centre Social

- **Prend acte** de la nouvelle dénomination du centre Social de la CC Yonne Nord : Centre IMPACTE : Initiatives et Mobilisation pour les Projets d'Acteurs du Territoire

4 – Urbanisme

➤ **Compétence PLUI**

- **Décide**, avec 7 voix contre et 1 abstention, de compléter les statuts de la Communauté de Communes comme suit :

Compétences obligatoires

A / Aménagement du territoire

- *Elaboration, approbation, modification et révision du plan local d'urbanisme Intercommunal*

- **Décide**, avec 5 voix contre et 2 abstentions, de conclure la Charte de Pilotage du PLUI, avec chacune des communes membres qui fixe les moyens mis en œuvre ainsi que les modalités de travail en commun.

Monsieur le Président rappelle que le PLUI ne peut être la somme de plusieurs documents d'urbanisme communaux : il est plutôt le fruit d'un travail devant se nourrir à la fois des réalités locales et des enjeux de bassin de vie. Aussi, dépositaires de la connaissance la plus fine de leur territoire communal, les élus et techniciens de chacune des communes seront appelés à prendre toute leur part au processus d'élaboration du PLUI.

➤ **Coût du service mutualisé ADS 2015**

- **Fixe**, avec 3 abstention, le montant de la participation financière des communes au service mutualisé Instruction du Droit des Sols pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2015 comme suit :

Bloc 1 – Instruction des autorisations et actes = 1,93 €/habitant

Bloc 2 – Suivi des travaux, délivrance des conformités, Infraction et contentieux = 1,30 €/habitant

Bloc 3 - Veille juridique, Formation = 0,15 €/habitant

➤ **Acquisition Logiciel Urbanisme**

- **Décide**, à l'unanimité, de retenir la société Info TP, mieux disante, pour :

Investissement :

- Fourniture d'un logiciel pour un montant de 12 242,00 € HT

- Formation des agents pour un montant de 2 250,00 € HT

Contrat de maintenance et d'hébergement d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2015 pour un montant annuel de 1 545,00 € HT.

➤ **Instructeur ADS**

- **Décide**, à l'unanimité, la création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial de Première Classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2015,

5 - Economie

➤ **Maîtrise d'œuvre – Construction des bâtiments techniques**

- **Approuve**, à l'unanimité, le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un bâtiment pour les services techniques sur un terrain de la ZA d'Evry,

➤ **Maîtrise d'œuvre – ZA Evry Tranche 2**

- **Décide**, avec 1 abstention, de confier au Bureau d'urbanisme et d'Infrastructures ECMO la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la Tranche 2 de la ZA d'Evry dont le coût est établi au taux de 3,5% du montant des travaux estimés à 400 000 €HT soit un montant d'honoraires de 14 000 € HT.

6 – Questions diverses

- **Décide**, à l'unanimité, de procéder au recrutement d'un adjoint administratif qui aura en charge la relance des recettes impayées, le suivi par courrier des dossiers transmis aux huissiers de justice dans le cadre du recouvrement contentieux, le suivi amiable et contentieux des créances impayées et le suivi de l'apurement des dossiers.

- **Prend** connaissance des conclusions de la Commission Culture et Communication :
- Le salon des dessins d'enfants se tiendra en avril 2016 à la Salle Polyvalente de Villemanoché
 - Le Tour Cycliste Yonne Nord, dans sa nouvelle version, sera reconduit